

SENTIERS DU PARC NATIONAL DU CANADA ELK ISLAND

① Sentier Hayburger - 10 km (de 3 à 4 heures)

Début du sentier : 7,5 km au nord de la route n° 16; 4,6 km au sud du secteur du lac Astotin. Près du point de départ, le sentier traverse une tourbière à épinettes. Tremblaie et terrain généralement plat. Plusieurs grands prés presque à mi-chemin. Il est conseillé de rester sur le sentier, car il y a des zones de sables mouvants. Il s'agit d'un bon sentier pour l'observation de la faune.

② Sentier Simmons - 3,5 km (de 1 à 2 heures)

Début du sentier : Stationnement du lac Shirley, sur la promenade, 7 km au nord de la route n° 16; ou route du lac Tawayik, 5 km au nord de la route n° 16 et 1 km à l'ouest de la promenade. Étangs de castors, terrain en bosses et en creux.

③ Sentier du Lac-Shirley - 10,5 km (de 3 à 4 heures)

Début du sentier : Stationnement situé à 7 km au nord de la route n° 16; ou route du lac Tawayik, à 1 km de la promenade. Le sentier traverse une région vallonnée, des tremblaies et des prés où l'on peut apercevoir des originaux, des bisons et des wapitis.

④ Sentier du Lac-Moss - 13 km (de 3,5 à 4,5 heures)

Début du sentier : Stationnement situé à 11 km au nord de la route n° 16. Aire de pique-nique comprenant des tables, des boîtes à feu, du bois à brûler, des toilettes et des expositions. Le sentier traverse une forêt mixte (trembles, épinettes, bouleaux) qui s'étend sur un relief vallonné. Vers la fin du sentier, on trouve plusieurs clairières et des étangs de castors, où l'on peut apercevoir la sauvagine au printemps, en été et en automne.

⑤ Sentier Amisk Wuche - 2,5 km (1 - 1,5 heures)

Début du sentier : Stationnement situé à 14,4 km au nord de la route n° 16; 400 m au nord de la route menant au secteur du lac Astotin. Sentier en gravier comptant plusieurs sections de trottoir de bois. Traverse la forêt et des marais. Vie aquatique riche. Forêt mixte (trembles, bouleaux, épinettes). La deuxième moitié du sentier emprunte un terrain en bosses et en creux. Excellent sentier pour une randonnée en raquettes.

⑥ Sentier Vue-sur-le-Lac - 3,5 km (de 1 à 2 heures)

Début du sentier : Extrémité nord-ouest du stationnement dans le secteur du lac Astotin, du côté ouest vers le lac Astotin. Forêt de peupliers et d'épinettes. Passe près d'un marais. Bonne vue sur le lac Astotin et les îles. Étang de castors et milieu humide visibles de la plate-forme d'observation.

⑦ Sentier de l'Étang-des-Castors - 3,5 km (de 1 à 2 heures)

Début du sentier : 16 km au nord de la route n° 16; 2,3 km au nord du secteur du lac Astotin. Tremblaie et savanes d'herbages où broutent des bisons et des originaux. Hutte de castor visible du sentier.

⑧ Trottoir des Eaux-de-la-Vie - 300 m

Début du sentier : Extrémité sud de la plage Sandy, dans le secteur du lac Astotin. Se termine près du théâtre Astotin. La partie du côté de Point of Good Hope est un chemin asphalté; le reste du sentier est un trottoir de bois flottant. Bonne vue sur le lac Astotin et les îles. Interprétation autonome tout au long du sentier.

⑨ Sentier du Lac-Tawayik - 16,5 km (de 4 à 5 heures)

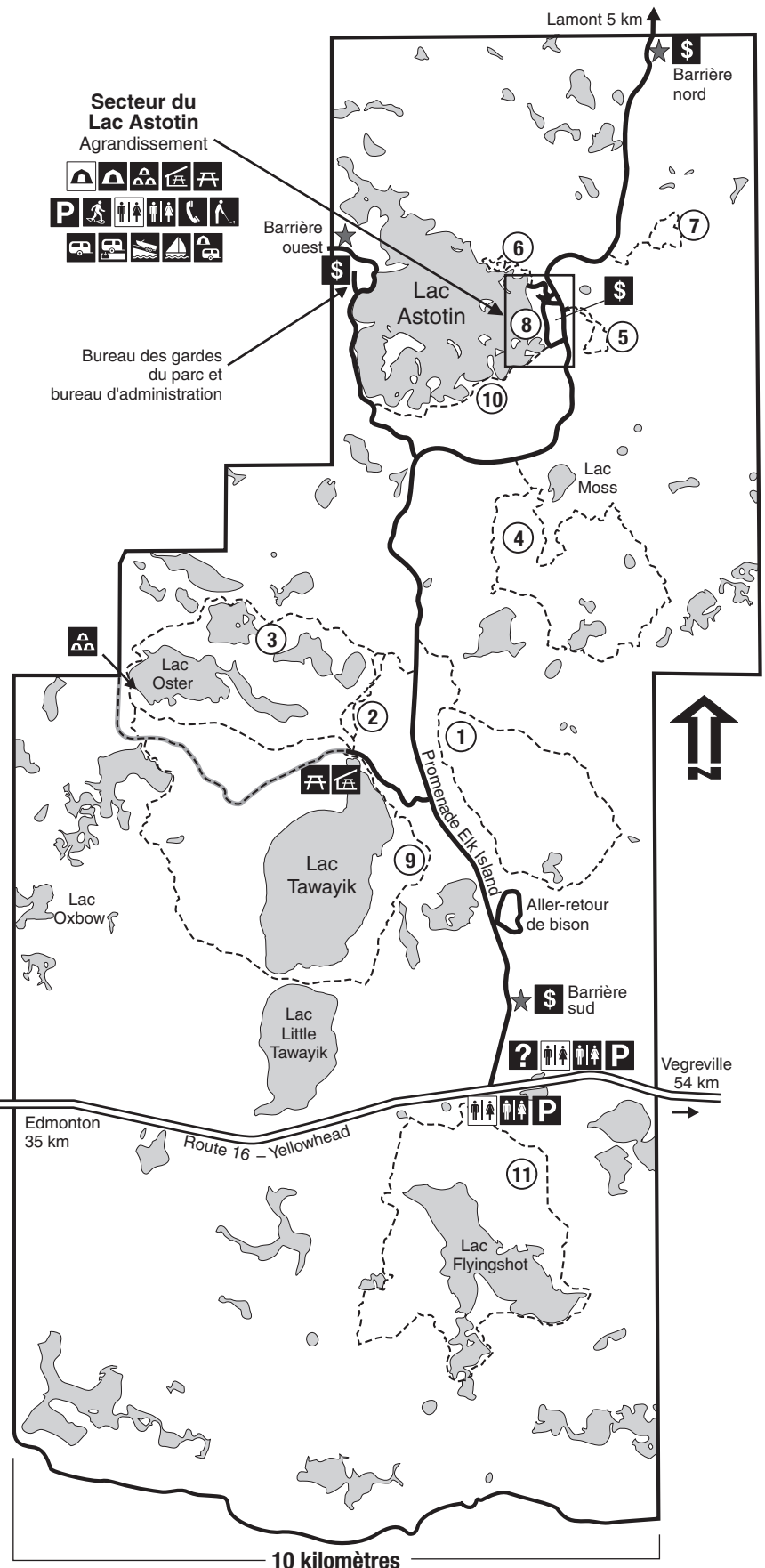
Début du sentier : Aire de pique-nique du lac Tawayik, 5 km au nord de la route n° 16 et 1 km à l'ouest de la promenade. Prés et marais entre le lac Tawayik et le lac Little Tawayik. Bon endroit pour observer la sauvagine, des bisons et des wapitis. Le terrain ondulé de la partie sud du sentier constitue un bon point d'observation du wapiti. Majestueux peuplements de bouleaux mûrs. Randonnée de ski de fond d'une journée. Remarque : Il y a un sentier en boucle entre les deux lacs seulement pendant les étés très secs et pendant l'hiver, lorsque le sol est gelé. Il n'y a pas de pont.

⑩ Sentier de la Rive-du-Lac - 6 km aller-retour (de 2 à 3 heures aller-retour)

Début du sentier : Stationnement du terrain de golf dans le secteur du lac Astotin; 10 km au nord de la route n° 16 et 1 km à l'ouest de la promenade. Suit une ancienne route. Forêt mixte mature, excellente vue sur les forêts d'épinettes des îles, possibilités de voir des castors, des originaux, de la sauvagine et d'autres oiseaux. Aire de pique-nique Beaver Bay (toilettes, tables de pique-nique, boîtes à feu et bois à brûler) et pont-jetée qui mène à Elk Island (inaccessible aux fauteuils roulants).

⑪ Sentier du Bison-des-Bois - 16 km (de 4 à 5 heures)

Début du sentier : Au sud de la route n° 16, du côté opposé à la sortie menant à la promenade, légèrement à l'ouest. Possibilités de voir des bisons des bois en liberté ainsi que des originaux et des wapitis. Suit la rive du lac Flyingshot, où l'on peut observer la sauvagine et d'autres oiseaux. Un laissez-passer du parc valide est exigé.



Légende

Randonnée	Accès universel	Belvédère
Raquette	Renseignements	Abri-cuisine
Ski de fond	Pique-nique	Rampe de mise à l'eau
Toilettes (en été)	Stationnement	Terrain de golf
Toilettes (en hiver)	Exposition	VR/Caravanes
Téléphone	Camping collectif	Poste de vidange
Vente de laissez-passer	Terrain de camping	Voile



RÈGLEMENTS ET DIRECTIVES DU PARC

Afin de préserver notre patrimoine naturel et culturel pour les générations futures, les visiteurs du parc national Elk Island doivent se conformer aux règlements. Les gardes du parc collaborent avec d'autres organismes de conservation afin d'empêcher le braconnage, d'assurer la conservation de la faune, de protéger les ressources naturelles et d'assurer la sécurité du public.

Le **Guide des visiteurs** (que l'on peut se procurer aux barrières et au bureau des gardes du parc) fournit des renseignements sur la façon de rendre vos randonnées sur les sentiers encore plus agréables. Comme il est possible que vous vous trouviez en présence d'un bison ou d'autres animaux sauvages sur les sentiers, communiquez avec le personnel de l'Agence Parcs Canada pour obtenir de plus amples renseignements sur la faune et la sécurité du public.

Les animaux sauvages sont imprévisibles et peuvent être dangereux. Tenez-vous à une distance d'au moins 100 mètres d'eux.

Respectez les animaux sauvages. Il est illégal de nourrir, d'attirer, de harceler ou de tuer des animaux sauvages et de ramasser des produits de la faune (des ramures par exemple).

Il ne faut pas perturber ou endommager la flore. Il est illégal de cueillir des plantes, des baies ou des champignons.

Afin de ne pas perturber les autres visiteurs et d'assurer votre sécurité, les **chiens** doivent être tenus en laisse en tout temps en vue d'éviter les rencontres fâcheuses avec des animaux sauvages. Veuillez ramasser les excréments de votre chien.

Pour votre sécurité, on recommande de faire du **vélo** sur la promenade et sur les autres routes. Il n'est pas recommandé de rouler en bicyclette le long des sentiers; vous pourriez rencontrer de gros mammifères, particulièrement des bisons, qui peuvent vous attaquer sans prévenir s'ils sont surpris.

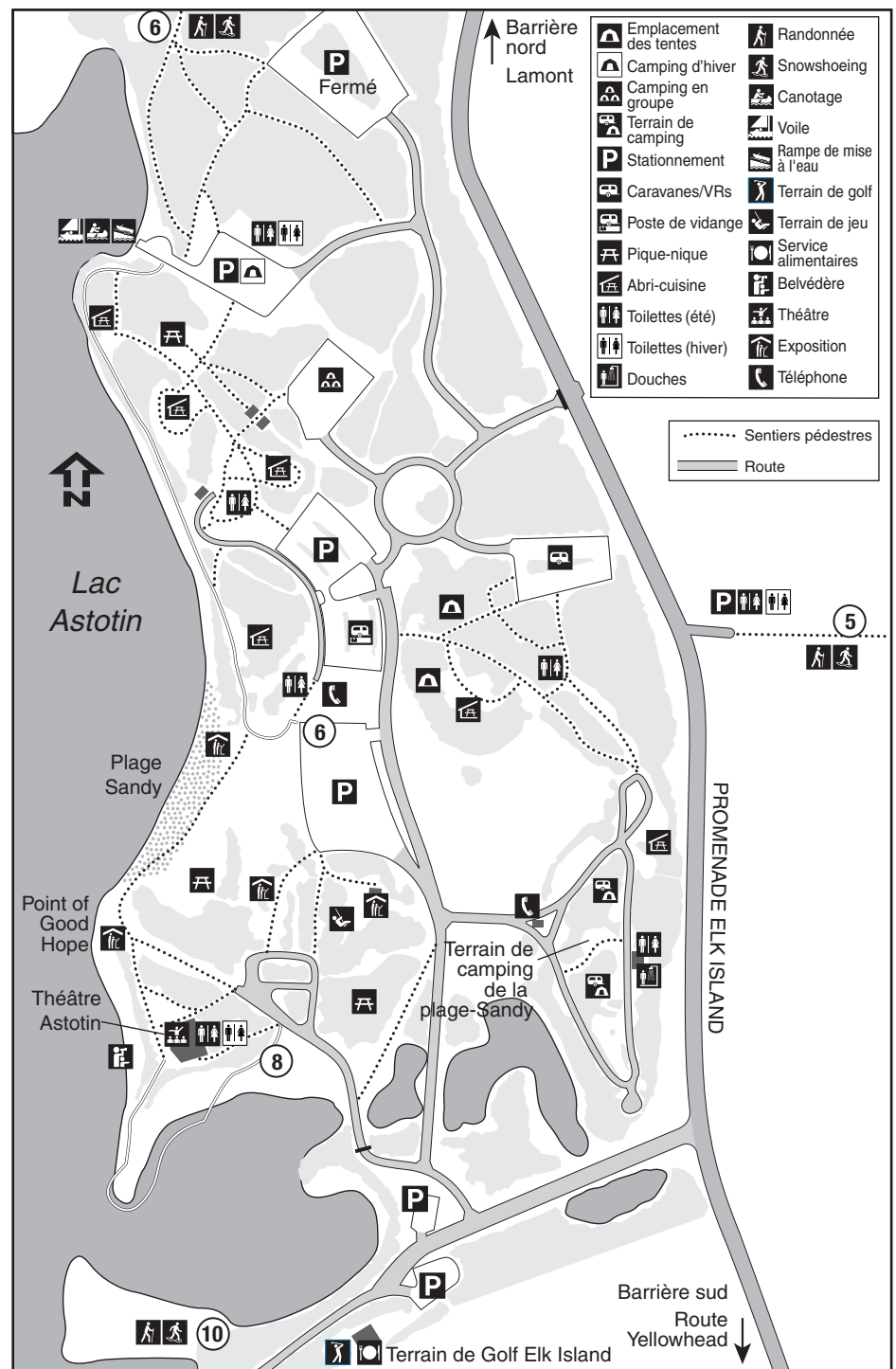
Il est permis de faire du **canot, du kayak et de la voile** sur le lac Astotin. Il est permis de faire du canot et du kayak sur le lac Oster. Les pagayeurs doivent être prêts à pratiquer l'auto-sauvetage, car le lac n'est pas patrouillé. En vue de protéger les nombreux oiseaux qui font leur nid sur les lacs, il est interdit d'utiliser une embarcation à moteur, y compris les moteurs électriques.

Il est permis de **camper** uniquement dans les aires désignées à cette fin; il est interdit de camper sur les îles du lac Astotin.

Il est permis de faire un **feu de camp** uniquement dans les boîtes à feu désignées à cette fin, qui sont situées dans les aires de pique-nique du secteur du lac Astotin et au point de départ des sentiers du Lac-Tawayik et du Lac-Moss. Il est interdit de faire un feu de camp sur les îles.

L'eau des lacs et des étangs est stagnante et impropre à la consommation. On trouve de l'eau potable dans le secteur du lac Astotin.

TERRAIN DU LAC ASTOTIN



Utilisation du parc national en hiver

Les **dangers** sont nombreux en hiver; faites attention à la glace mince et portez des vêtements appropriés.

Les visiteurs qui ont un véhicule offrant toutes les commodités nécessaires peuvent **camper** dans le stationnement adjacent à la rampe de mise à l'eau des embarcations.

On trouve des **toilettes** au Centre d'accueil, au théâtre Astotin, à la rampe de mise à l'eau des embarcations et au point de départ de la plupart des sentiers.

Certaines **pistes de ski de fond** sont entretenues. Communiquez avec le bureau de l'administration pour vous renseigner sur l'état des pistes. Veuillez communiquer avec le bureau des gardes de parc pour connaître l'état des sentiers.

On recommande de faire de la **raquette** sur le sentier Amisk Wuche et sur les sentiers qui ne sont pas entretenus.

Vous pouvez vous procurer un laissez-passer aux barrières ou au bureau des gardes du parc. Vous pouvez acheter un laissez-passer d'une journée en tout temps grâce aux machines à paiement automatique. Pendant que vous êtes dans le parc national du Canada Elk Island, vous devez mettre votre permis bien en vue dans votre véhicule, et ce, en tout temps.

Annuaire du parc (Indicatif régional 780)

Urgence :		Barrière sud	922-5833
GRC/INCENDIE/AMBULANCE	911	Barrière nord	895-2520
Ligne téléphonique d'urgence du Service des gardes de parc (en tout temps)	992-6389	Terrain de camping	
GRC Détachement de Fort Saskatchewan	992-6100	Plage-Sandy (saisonnier)	992-0017
Renseignements généraux		Réservations pour le camping collectif (saisonnier)	922-5833
Bureau des gardes (heures de bureau)	992-2950	Service de réservations d'emplacements de camping	
Programmes d'éducation de l'environnement (heures de bureau)	992-2965	www.pccamping.ca	1-877-737-3783
Centre d'accueil (saisonnier)	922-5790	Protection de la faune	1-888-927-3367
Terrain de golf Elk Island (saisonnier)	998-3161	Alberta Environment Report-A-Poacher	1-800-642-3800
		Écrivez à : Directrice	
		Parc national du Canada Elk Island	
		R.R. 1, site 4	
		Fort Saskatchewan (AB) T8L 2N7	
		Télé. : 992-2950 Télécopieur : 992-2951	
		www.pc.gc.ca/elkiland	
		Courriel : elk.island@pc.gc.ca	